

Le Monde, 6 décembre 2019

Interpellé sur son « train de vie », l'Élysée répond au Sénat

Dans une lettre, la présidence s'explique sur la hausse de ses dépenses

Le ton s'élevait entre l'Élysée et le Sénat. Le « train de vie » n'a guère gonflé le projet de rapport pour avis de la commission des lois, Jean-François Saurer, lors de l'examen en séance au Palais du Luxembourg, jeudi 28 novembre, des crédits de la mission « pouvoirs publics », qui intègre ceux de la présidence de la République. Le sénateur socialiste du Lot-et-Garonne avait déploré que le directeur du cabinet, Patrick Strzoda, ne l'ait pas reçu, mettant cet affront au compte d'un comportement peu républicain (Le Monde du 30 novembre).

La réponse ne s'est pas fait attendre. Dans un courrier adressé au Monde, M. Strzoda rappelle que la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2005 fait obligation aux pouvoirs publics de soumettre, dans le cadre de l'exécution des lois de finances, aux seules demandes des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Et le directeur du cabinet du président de la République de conclure : « Dès lors, et de manière générale quand je suis sollicité pour un entretien, je ne reçois que les personnes respectées et/ou celles qui ne me font pas perdre mon temps ».

Comment ne pas voir dans ces échanges verbaux et épistolaires les séquelles de l'affaire Benalla ? M. Saurer était coporteur de la commission d'enquête créée par le Sénat en juillet 2018 après les révélations sur les agissements de l'ex-chargé de mission de l'Élysée, devant laquelle M. Strzoda avait été auditionné à deux reprises. A l'issue de ses travaux, le Sénat avait décidé de transmettre à la justice le dossier de trois proches

Comment ne pas voir dans ces échanges verbaux et épistolaires les séquelles de l'affaire Benalla ?

collaborateurs du président de la République, dont son directeur du cabinet, pour « raptus de faux témoignage ». Même si l'enquête a été classée sans suite, le haut fonctionnaire n'en a pas pour autant jeté la racine à la rivière.

Piqué au vif par les commentaires du Sénat sur le « train de vie » de l'Élysée et l'augmentation de ses dépenses – de 10,8 millions d'euros en 2019 à 10,52 millions prévus en 2020 (0,55 %) –, le directeur du cabinet a tenu à apporter quelques éclaircissements. Tout d'abord, sur le coût des déplacements présidentiels. M. Strzoda ne conteste pas que ce coût ait enregistré une augmentation de 7 % entre 2017 et 2018 mais, relate-t-il, « un peu moins nombreux qu'en 2017, les déplacements effectués en 2018 ont occasionné des dépenses plus importantes en raison des caractéristiques de certaines de ces voyages officiels : plusieurs étapes, durée et éloignement des destinations ».

« Les réserves vont s'épuiser »

L'autre point majeur soulevé par le rapport du sénateur Saurer portait sur les prélèvements effectués par l'Élysée en 2017 et en 2018 sur ses réserves de trésorerie, en sus des dotations qui lui

sont attribuées annuellement en loi de finances. Ces prélèvements ont été de 3,14 millions d'euros en 2017 et 3,66 millions en 2018. Ainsi, le montant disponible en trésorerie s'élevait à 7,12 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En 2019, il est prévu un prélèvement de 3,5 millions d'euros et de 4 millions en 2020. Pour le sénateur du Lot-et-Garonne, « cette pratique n'est pas tenable à long terme car les réserves vont s'épuiser ».

Ce prélèvement, explique M. Strzoda, est destiné à soutenir « un effort significatif dans le domaine des investissements afin de rattraper un retard constaté dans certains secteurs porteurs de croissance que sont notamment l'immobilier, le numérique et la santé ». « Cet effort d'investissement sera maintenu en 2021 et 2022 tout en maintenant progressivement le prélèvement sur trésorerie et sans augmenter le montant de la dotation », ajoute-t-il, sans préciser les modalités.

Dans ce contexte de haute tension, les macronistes n'hésitent pas à proposer en remoyant le Sénat à son propre « train de vie ». Surtout en cette période où les régimes spéciaux de retraite sont dans le collimateur. C'est des sénateurs, rattachés à la Caisse autonome de retraite des anciens sénateurs, n'est pas le moins avoué. Certes, depuis 2010, le Sénat a supprimé tout comme l'Assemblée nationale, le principe de la double cotisation, qui permettait d'acquiescer vingt ans de mandat (25 annuités).

Cependant, alors que depuis 2017 le régime des députés est allégé sur celui des fonctionnaires, ce n'est pas le cas de celui des sénateurs, dont la cotisation

retraite représente 9,83 % de leur indemnité de base, et non de leur indemnité brute. Ils bénéficient en outre d'un système de retraite complémentaire. Le régime est abondé par le Sénat et autofinancé, grâce aux réserves accumulées depuis des décennies, que le Sénat s'est tendus refusés de verser. En 2018, la trésorerie cumulée de la caisse de retraite des anciens sénateurs et de la Caisse de retraite des parlementaires du Sénat s'élevait à un peu plus de 1,4 milliard d'euros, dont le placement permet de générer d'importants revenus : en dix ans, ce magot a prospéré de 250 millions d'euros. La pension moyenne d'un sénateur avoisine 4 500 euros nets.

Toujours est-il que cette passe d'armes n'est pas passée inaperçue alors que les sujets de tension s'accroissent entre l'Élysée et le Sénat – que ce soit sur le projet de révision constitutionnelle, toujours encaillimé, ou sur d'autres textes législatifs en cours d'examen ou en attente, notamment ceux concernant les collectivités territoriales – et que les relations entre Emmanuel Macron et Gérard Larcher sont loin d'être au beau fixe. Ainsi, interrogé dimanche 1^{er} décembre lors du Grand jury RTL, Le Figaro (L), à quelques jours de l'agora du 6 décembre, le président du Sénat remoyait au chef de l'État la responsabilité de la situation. « Le pays, majoritairement, ne le croit plus, fustigeait le sénateur (des Républicains) des Yvelines. Depuis maintenant deux ans et demi, on a un problème de cap et de méthode. Les Français n'y comprennent rien et c'est anxiogène. » Une charge modérément appréciée par l'intéressé. ■

PATRICK KOEHL